

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20231208-D202383-DE
Reçu le 19/12/2023

délibération :
D_2023_8_3

L'an deux mille vingt trois, le vendredi 08 décembre à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame MONTEGU Bénédicte, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du Conseil : 04 Décembre 2023

Présents : 16

Présents : Monsieur MOREAU Yannick, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony, Madame DUBOIS Anne, Madame DULAC Stéphanie, Madame MAUREL Marion, Monsieur ARTAUD Frédéric, Madame CHOTYS Céline, Madame TRANCHET Isabelle, Monsieur LAFENETRE Pascal, Madame GONTIER Stéphanie, Monsieur MAUVEROU Philippe, Madame CHEVALERIAS Annick, Monsieur COLLET Cédric, Madame BOINEAU Isabelle, Madame MONTEGU Bénédicte

Votants : 18

**Objet : Adhésion à l'association
"Maires pour la planète"**

Pouvoirs :

Monsieur GOUYGOU Dominique a donné pouvoir à Monsieur DOUET Anthony
Monsieur MICHELET Jean-Marie a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Yannick

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur MORA Vincent, Monsieur GOUYGOU Dominique, Monsieur MICHELET Jean-Marie

Secrétaire de Séance : Madame Anne DUBOIS

L'association « Maire pour la Planète » a vu le jour en Charente Maritime en 2019. Cette association apolitique et régie par la loi 1901 est née du constat de la nécessaire action des élus pour limiter les effets du réchauffement climatique. Elle recense les bonnes pratiques environnementales des communes adhérentes et s'engage à les faire largement connaître pour que chaque maire puisse s'en inspirer. Elle se propose d'accompagner les élus sur diverses thématiques qui vont de l'alimentation à la biodiversité, de l'énergie au traitement des déchets, de la démocratie locale aux mobilités. Elle propose à ces adhérents des webinaires et des visites de terrain mensuels, des guides pratiques et une journée annuelle de rencontres. Elle offrira prochainement des fiches actions sur son site internet afin d'accompagner les communes qui souhaitent s'engager dans des actions environnementales concrètes.

Ainsi le Département de la Charente et l'AMF16 invitent les communes charentaises à rejoindre ce réseau. Il revient en effet à chaque commune, à leur échelle respective de lutter contre les effets du changement climatique.

Le montant de l'adhésion s'élève à 50 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'adhérer à l'association « Les Maires pour la planète »

De préciser que la dépense sera inscrite au BP commune 2024

D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif au dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DECIDE d'adhérer à l'association "Les Maires pour la planète",

PRECISE que la dépense sera inscrite au BP Commune 2024,

AUTORISE madame le Maire à signer tout document relatif au dossier.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire,
Bénédicte MONTEGU

Emis le 08/12/2023, transmis en préfecture et rendu exécutoire
le 18/12/2023

